CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE METZ ET METZ METROPOLE DEVELOPPEMENT Exercice 2011 – Avenant n°1

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique GROS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération en date du 15 décembre 2011, ci-après désignée par les termes "la Ville",
D'une part,

Et

2) L'association dénommée Metz Métropole Développement, représentée par son Président, Monsieur Thierry JEAN, agissant pour le compte de l'Association, ci-après désignée Metz Métropole Développement,
D'autre part,

Préambule

L'Association Metz Métropole Développement a pour objet la conduite d'études et d'actions de promotion et de développement économique.

Issue d'une volonté à laquelle adhèrent Metz Métropole et la Ville de Metz (membres fondateurs), l'Association Metz Métropole Développement a pour objet de fédérer les moyens pour renforcer les capacités d'actions des différents acteurs concernés par la promotion et le développement du territoire de l'agglomération messine.

Dans ce cadre, le constat a été dressé que le plateau piétonnier de la Ville de Metz, l'un des plus grands de France (52 000m²), représente un pôle d'activité économique et d'attractivité majeur avec plus de 500 commerçants.

Son rayonnement a comme corollaire un espace public congestionné par les livraisons, ce qui entraîne à la fois des nuisances sonore, visuelle, atmosphérique ainsi que des risques pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Mais les livraisons ont un rôle déterminant dans la vie et le fonctionnement des commerces du centre-ville.

Pour faire face à ces défis, Metz Métropole Développement souhaite confier au Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM), représenté par l'Université Paul Verlaine de Metz, la réalisation des travaux de recherche et développement consistant en un audit pour une optimisation de la chaîne logistique d'approvisionnement de l'hyper

centre-ville permettant de définir des pistes d'amélioration préalables à une phase de mise en œuvre de tests.

L'expérimentation envisagée entend ainsi placer la Ville de Metz à la fois dans une démarche vertueuse et une image d'innovation et de créativité en termes de recherche et de développement tout en renforçant ses actions en matière de développement durable.

De plus, afin de permettre à Metz Métropole Développement de disposer des moyens et outils nécessaires pour accueillir des investisseurs et personnes participant au développement et au rayonnement de Metz, il est proposé d'aider l'Association dans son projet de financement d'une loge de représentation dans le stade Saint-Symphorien à hauteur de 40% du coût de location, les 60% restants étant pris en charge par Metz Métropole.

Ceci rappelé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de permettre le financement de subventions complémentaires de fonctionnement afin de participer au financement d'une étude devant permettre :

- l'analyse de la situation actuelle des livraisons en centre-ville (mesure de la gêne occasionnée, connaissance des flux de livraisons et chaînes logistiques, compréhension et connaissances des pratiques commerciales...),
- une définition des schémas de logistique envisageable,
- la vérification de la possibilité d'une expérimentation d'une massification des livraisons.

Cette démarche sera menée en mobilisant et en associant les commerçants, les professionnels du transport/messagerie dès la phase étude.

Le présent avenant sert également de cadre au financement d'une subvention complémentaire pour permettre à Metz Métropole Développement de disposer des moyens et outils nécessaires pour accueillir des investisseurs et personnes participant au développement et au rayonnement de Metz. Pour ce faire la mise disposition d'une loge au Stade St Symphorien permettra d'organiser des soirées de représentation et de promotion du territoire.

Metz Métropole Développement a présenté à l'appui de ses demandes :

- un projet de convention de recherche-développement à conclure entre le Laboratoire de Génie Industriel et de Production de Metz (LGIPM) et Metz Métropole Développement ;
- une annexe technique rappelant le contexte, les objectifs, le déroulement et le calendrier prévisionnel de l'étude ;

- une annexe financière sur le coût estimé de l'étude de recherche-développement.

Article 2 - Objectifs

Les actions auxquelles la Ville aura participé financièrement auprès de Metz Métropole Développement ont pour objectif, pour ce qui concerne l'étude de recherche-développement d'améliorer la mobilité des marchandises au Centre-Ville piétonnier et l'attractivité de ce pôle de commerce en analysant la situation actuelle (mesure de la gêne occasionnée, connaissance des flux, compréhension et connaissances des chaînes logistiques qui arrivent en ville) tout en mobilisant et en associant les commerçants, les professionnels du transport/messagerie dès le stade de l'étude.

Pour ce qui concerne la mise à disposition de la loge du FC Metz, celle-ci permettra d'inviter des investisseurs et les personnes participant au développement et au rayonnement de Metz afin d'organiser des soirées de représentation et de promotion du territoire.

Article 3 – Crédits d'investissements/d'équipement

Les crédits de fonctionnement attribués par la Ville de Metz à Metz Métropole Développement pour contribuer aux actions de développement sont complétés de :

- 32 112,60 € pour l'étude de recherche-développement réaménagement des locaux d'accueil de l'Office de Tourisme ; le montant de cette subvention complémentaire est déterminé au vu du « document-programme » mentionné à l'article 1er de la présente convention et annexé au présent document ;
- 19 136 € pour la location d'une loge au stade St Symphorien.

Après adoption de la délibération approuvant le présent avenant, la Ville adressera à Metz Métropole Développement une lettre de notification indiquant le montant de la subvention globale allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention.

Le versement sera lors opéré dans les 30 jours au maximum qui suivent la notification du présent avenant.

Les versements interviendront en une seule fois d'ici la fin 2011 en fonction des disponibilités financières de la Ville de Metz.

Article 4 – Comptes rendus et Contrôle de l'activité

Metz Métropole Développement transmettra à la Ville de Metz, au plus tard le **31 juillet 2012,** un compte rendu financier particulier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet des présentes subventions.

Si les subventions n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées partiellement, les sommes non déboursées seront reversées à la Ville après que l'Association ait pu fournir ses observations sur la non utilisation ou l'utilisation partielle des subventions. En cas d'incapacité ou d'insuffisance dans les explications données, le reversement aura lieu dans les 30 jours suivant la demande faite par la Ville de procéder au remboursement.

Article 5 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2011 demeurent inchangées.

Fait à Metz, le

(en 2 exemplaires originaux)

Le Président
de Metz Métropole Développement

Le Maire
de la Ville de Metz

ANNEXE TECHNIQUE

Intitulé de l'étude :
AUDIT ET OPTIMISATION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT DE L'HYPERCENTRE

Contexte de l'étude :

- Plateau piétonnier congestionné par livraisons quotidiennes (nuisances sonore, visuelle, air, émission CO2, insécurité des piétons, des cyclistes...)
- Démarche vertueuse, innovante et engagement de la Ville dans Développement Durable
- Intérêt de nombreuses agglomérations pour concept de logistique urbaine durable mais peu de solutions abouties ; défi en matière de faisabilité opérationnelle
- Centre-ville représentant pôle d'activité économique majeur (+ de 500 commerçants)
- Volonté partagée des acteurs locaux (Ville, Fédération des Commerçants, agglomération)
- Périmètre géographique concerné : rues Serpenoise, des Clercs, En Chaplerue, Tête d'Or, Nouvelle Rue, Marguerite Puhl-Demange, Fabert, En Fournirue, Centre Saint Jacques
- Activités hors champ d'étude : banques, pharmacies, grands magasins (GL, Printemps)

Objectifs de l'étude :
Améliorer la mobilité des marchandises au Centre-Ville piétonnier et l'attractivité de ce pôle de commerce en analysant la situation actuelle (mesure de la gêne occasionnée, connaissance des flux, compréhension et connaissances des chaînes logistiques qui arrivent en ville), en mobilisant et en associant les commerçants, les professionnels du transport/messagerie dès le stade de l'étude.

Indicateurs de performance : réduction des émissions de CO2, des nuisances sonores, visuelles, partage de voirie entre véhicules (transporteurs, véhicules de tourisme, bus), cyclistes et piétons, réduction des embouteillages, amélioration des niveaux de services de livraison et développement de services innovants (logistique inversée, ex. enlèvement des cartons d'emballage).

Déroulement de l'étude :
L'étude se déroulera suivant 4 phases :

Phase 1 :

- Observation et réalisation d'un audit sur la situation actuelle.
- Quatre stagiaires réaliseront cette première phase en réalisant les mesures sur un horizon jugé représentatif de la situation (sur 6 mois).
- Définition des variables d'observation
- Définition du plan de prise de mesures (modalités, points d'observations, etc...)
- Rencontre avec les acteurs, ou leur représentant, impactés par la mesure
- Réalisation des mesures (observations, questionnaires, etc...)
- Capitalisation des données dans un système informatique adapté.

Rappel du territoire :

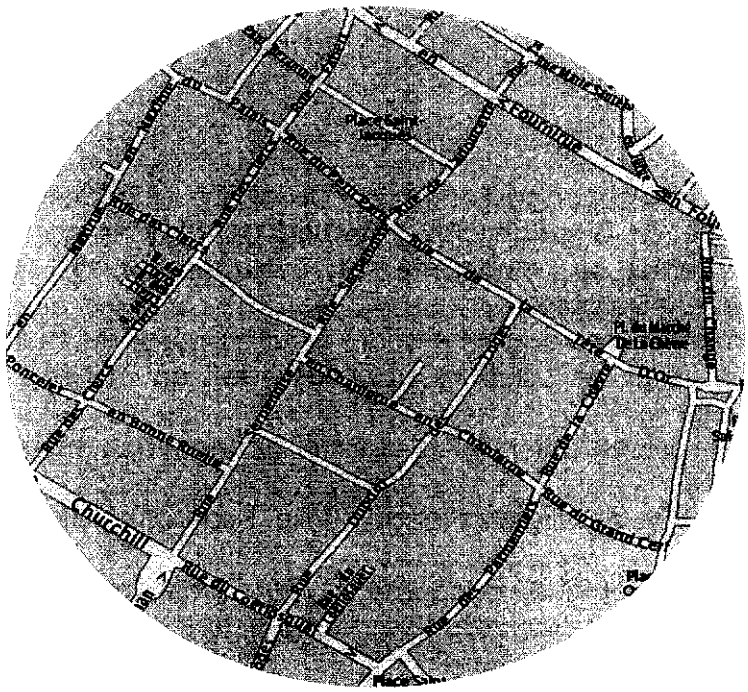

Phase 2 :

- Data Mining : traitement des données (extraction de connaissances à partir de données)
- L'exploration de données permet de classer les faits et de les prévoir dans une certaine mesure (en suivant le même exemple, il permet de répondre à la question : « Quels pourraient être les flux dans un an avec l'aménagement d'une zone de livraison ? »).
- Elle permet de caractériser un phénomène complexe (flux logistiques), pour mieux le comprendre, afin de réduire les coûts de recherche ou d'exploitation liés à ce phénomène, ou bien afin d'améliorer la qualité des processus liés à ce phénomène.
- Recompilation et exploitation des données pour agréger des indicateurs
- Identification des facteurs clés de succès en fonction des objectifs spécifiés
- Extraction des lois de comportement (outils scientifiques, équations qui permettent de se rapprocher de la réalité. Création d'un modèle mathématique de comportement pour prévoir la simulation).
- Bilan sur la situation actuelle : production de tableaux de bord qui vont confirmer les problèmes rencontrés actuellement et permettre d'engager des simulations de scenarii.

Phase 3 :

- Définition des plans d'actions (propositions de C.D.U, de Z.L.U, de modification de la réglementation...) à envisager pour l'atteinte des objectifs.
- Sélection des plans d'actions en collaboration avec MMD

Phase 4 :

- Simulation des différents scenarii mettant en œuvre les plans d'actions retenus (vérification avec le tableau de bord) ;
- Valorisation des résultats par le biais des tableaux de bord (retenir les propositions qui apportent des améliorations) ;
- Formalisation du plan d'actions définitif.

Calendrier prévisionnel :

	Acteurs	oct-11	nov-11	déc-11	janv-12	févr-12	mars-12	avr-12	mai-12	juin-12
Phase 1	N.REZG, O. BISTORIN, 1 personnel									
Phase 2	N.REZG, O. BISTORIN 2 personnels			■	■	■	■			
Phase 3	N.REZG, O. BISTORIN 2 personnels						■	■		
Phase 4	N.REZG, O. BISTORIN 2 personnels						■	■	■	■

ANNEXE FINANCIERE

1. Rémunération :

Encadrement :
Monsieur Nidhal Rezg, Professeur des Universités
15% de son temps sur 1 an, soit : 17.500 €
Monsieur Olivier Bistorin, Ingénieur de recherche
25% de son temps sur 1 an, soit : 14.200 €
Stagiaires :
Rémunération des quatre stagiaires : 15000 €

2. Frais de fonctionnement :

Frais spécifiques (équipement informatique, logiciel simulation) : 3.000 €
Fournitures : 1.000 €

3. Frais de déplacement :

Frais de déplacement (Mobilité des stagiaires sur le terrain, congrès, publications et communications scientifiques...) : 3.000 €

TOTAL du coût de l'étude H.T :	53.700,00 euros
	TVA 19,6% 10.525,20 euros
	TOTAL TTC 64.225,20 euros